

LE QUOTIDIEN PROVENCE

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.177 - QUARANTIÈME ANNÉE - MARDI 30 NOVEMBRE 1915

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. - Réclames : 1.25 - Faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
à Marseille : chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
à Paris : à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale.

ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard : 9 Mois 6 Mois Un An
et Bessus-Alpes : 9 fr. 12 fr. 17 fr.
Autres départements et l'Algérie : 10 fr. 14 fr. 20 fr.
Union postale : 11 fr. 15 fr. 21 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

À Bucarest

Nous recevons de Bucarest le texte du message lu par le roi de Roumanie à la séance d'ouverture du Parlement : ce document ne nous apporte pas de nouvelles lumières sur l'attitude énigmatique que cette puissance observe depuis quelques mois et dont elle ne semble pas près de vouloir sortir.

Le souverain ne pouvait éviter de faire allusion aux soucis au milieu desquels s'ouvre la session parlementaire. Il a montré « l'acharnement croissant » de la guerre qui ensanglante le monde. Il a constaté que de nouveaux États étaient entrés dans le combat, élargissant ainsi le conflit européen. Il a indiqué que cette situation imposait davantage encore aux Pouvoirs publics d'unir tous leurs efforts « pour la défense des graves intérêts de la Roumanie. » S'adressant aux membres du Parlement, il a ajouté : « Je suis notamment convaincu que vous continuerez à remplir les devoirs de votre charge avec une fidélité et de la confiance du pays, et sur laquelle se base plus que jamais la situation qui est due à la Roumanie. » Après quoi, il a appelé la bénédiction divine sur les travaux des représentants du pays.

Tout cela est dans le ton ordinaire des messages royaux, mais tout cela ne nous explique pas quels sont les projets de la Roumanie relativement au conflit gigantesque où l'Europe presque tout entière se trouve engagée.

Les graves incidents de la Roumanie proclamés par le roi, il est manifeste qu'il n'y avait qu'une façon de les défendre avec la certitude de les faire triompher : c'était d'intervenir dans la guerre au côté des Alliés. La Roumanie devait prendre les armes ou bien abdiquer ses revendications nationales, car seule l'action peut aboutir à des réalités décisives. N'est-ce pas ainsi que l'Italie, noble et généreuse patrie avec qui la Roumanie se flatte d'avoir tant de fibres traditions historiques communes, a compris son rôle ?

Bravement, hardiment, sans s'arrêter aux menaces dont ils étaient l'objet, sans se soucier des risques attendant desquels ils allaient courir, les Italiens se jetèrent dans l'action militaire pour soutenir leur cause les armes à la main. Et tout le monde, alors, pensa que les Roumains ne tarderaient pas à suivre leur exemple. Il n'en fut malheureusement rien. La Roumanie s'obstina dans la neutralité, c'est-à-dire dans l'inertie. L'abominable coup de traîtrise des Bulgares survint ensuite, compliquant et aggravant de singulière façon toute la situation balkanique. Mais la Roumanie ne sembla pas s'en apercevoir : elle demeura aussi inactive après le vilain geste bulgare qu'elle l'était restée après le beau geste italien.

Et maintenant, voici que l'infortuné et héroïque Serbie est sur le point de succomber sans que la Roumanie paraisse s'en émouvoir davantage.

En présence de cette étrange indifférence et de cette persistante inertie, que devient la « défense des graves intérêts de la Roumanie » dont le roi a parlé au Parlement ? A quoi bon faire sonner si haut des revendications pour la victoire desquelles on ne veut rien tenter ? Et que sert de célébrer avec tant d'éclat l'amour et la confiance du pays pour l'armée alors qu'il est bien entendu que cette armée tant glorifiée ne bougera pas ?

Telles seront certainement les réflexions que le message royal provoquera parmi les patriotes roumains, parmi tous ces ardents et clairvoyants patriotes qui avaient rêvé une si haute mission pour la Roumanie et qui voient leur beau rêve s'écrouter lamentablement.

Quelle déception et quelle tristesse de constater que, de même que la Grèce, la Roumanie manque à son rôle, se dérobe à sa tâche, demeure sourde à l'appel pressant du destin !

Ce ne sont pas de solennelles paroles jetées dans le vide d'une enceinte parlementaire qui pourront corriger les suites morales et matérielles d'une si déplorable défaillance. Dans son message, le roi de Roumanie a exprimé sa confiance dans l'avenir de la patrie. Mais cet avenir est dans ses mains, cet avenir est dans les mains de ses soldats : comment ne s'aperçoit-il pas que c'est le sacrifice à tout jamais que de ne pas confier la virile sauvegarde à la Roumanie en armes ?

CAMILLE FERDY.

La Statistique et les Municipalités

Un arrêté du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêté qui intéresse toutes les Mairies. On sait que les dépenses des registres de l'Etat-civil sont obligatoires pour les communes aux termes de la loi municipale de 1884. Depuis, des circulaires sont intervenues qui, dans l'intérêt de la statistique, ont imposé aux Mairies des travaux assez assujettissants. C'est ainsi que les bulletins d'Etat-civil doivent contenir des indications étendues et que, pour les différencier, les municipalités doivent se munir de cartons de divers couleurs. De là des sujétions et des dépenses supplémentaires, assez modestes d'ailleurs. Doivent-elles incomber aux communes ? Le maire de Coutures-sur-Drot (Gironde), l'a contesté et, sur son pourvoi, le Conseil d'Etat vient de lui donner raison.

L'arrêté porte que la statistique demandée au maire ne pouvait pas être établie au moyen de simples extraits ou relevés des actes de l'Etat-civil déposés à la Mairie : qu'il y avait nécessité des renseignements ou des recherches en dehors des énonciations consignées à ces actes. L'arrêté occasionné par l'établissement d'une statistique aussi complète et aussi étendue n'ont été mis à la charge des communes par aucune disposition législative et ne peuvent être considérées comme résultant des dépenses des registres de l'Etat-civil.

La Réouverture de la Chambre italienne

Deux grandes questions à l'ordre du jour

La guerre avec l'Allemagne

L'expédition balkanique

Rome, 29 Novembre. La Chambre italienne est convoquée pour le 1^{er} décembre. Depuis le jour de mal où elle acclama les déclarations politiques du gouvernement, six mois de lutte acharnée et victorieuse ont amené les troupes italiennes sur les terres irrédentes. Les prophètes de malheur ont eu tort, l'armée qu'ils injuriaient et tourmentait en ridicule pour donner plus de poids à leurs passions neutralistes, s'est comportée avec une bravoure admirable. L'ardeur des soldats croisés de la campagne, le courage de la pays est calme et plein de confiance, et la sagesse populaire ne permettrait certainement pas à quelques théoriciens irréductibles du pacifisme, ou aux aristocrates germanophiles, de venir troubler l'union sacrée.

La session prochaine se déroulera donc vraisemblablement dans le calme. On ne saurait nier, cependant, que mal va souvrir dans une atmosphère d'impénitence. Chacun sent que deux grandes questions devront être résolues incessamment, qui ébranleront toute la politique italienne. Je veux dire la déclaration de guerre à l'Allemagne et la participation de l'armée italienne à l'expédition balkanique.

Une certaine agitation se manifeste dans les milieux les plus ardemment interventionnistes, pour que ces deux questions soient liquidées avant la réouverture du Parlement. On sentait craindre, en effet, que les hésitations, les contradictions apparentes de la politique extérieure du royaume, ne donnent une prise facile aux critiques de l'opposition et que les vaincus, tourmentés de mal ne tentent un retour offensif à la Chambre, hypothèse peu vraisemblable d'ailleurs, mais qui devient absurde le jour où le Parlement se trouve devant un fait accompli.

Si d'ici au 1^{er} décembre la guerre à l'Allemagne était déclarée et si l'expédition d'Orient avait reçu un commencement d'exécution, aucun député n'oserait, certes, tenter une manœuvre contre le Cabinet, qui apparaîtrait dans les circonstances actuelles comme un véritable attentat contre la nation.

On réclame donc, déjà, un peu partout, la déclaration immédiate de guerre à l'Allemagne. Ce refrain, certes, n'est pas nouveau, mais il gagne chaque jour en actualité.

Les journaux, avec une ténacité infatigable, demandent la liquidation d'une situation étrange, et les Comités interventionnistes de leur côté font une propagande active pour créer un nouveau mouvement d'opinion qui force le malin aux hésitations du gouvernement.

Il est vrai que le peuple italien n'a pas encore compris cette subtilité diplomatique, qui fit rompre les relations sans amener l'état de guerre entre les deux pays.

Le gouvernement avait, à maintes reprises, déclaré que l'Italie se considérait comme entièrement solidaire de ses nouveaux alliés, et que les Comités interventionnistes de leur côté font une propagande active pour créer un nouveau mouvement d'opinion qui force le malin aux hésitations du gouvernement.

On disait, dans les premiers temps de la guerre, que les hostilités s'ouvrirent entre l'Allemagne et l'Italie dès que la présence de soldats allemands aurait été constatée sur le front italien. La censure, à diverses reprises, a tenu le public dans l'ignorance de la présence de soldats allemands sur le front italien. Mais, il est évident que le gouvernement tirait d'une situation nouvelle les conséquences logiques qu'elle comportait.

On ne peut cependant, sans que l'événement attende se produire. Dernièrement, encore, lorsqu'un sous-marin allemand bombarde et torpilla l'Ancona et que les journaux italiens publièrent sous la plume des critiques militaires fut qu'il s'agissait d'un engin allemand. Clameurs dans la presse, sommation au gouvernement de donner des explications rigoureuses, dont les résultats furent divulgués au public. Puis, explication semi-officielle de la *Tribuna*, affirmant qu'il s'agissait d'un sous-marin allemand.

Une foule de récalcitrants mettent en doute que de telles unités aient pu sortir des ports de la mer Adriatique et soutiennent que ce sont des bateaux allemands arrivés par Gibraltar, qu'un jeu de cache-cache permet de faire, selon les besoins de l'occasion, tantôt Autrichiens, tantôt allemands. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que sans la complicité des pirates eux-mêmes, le secret de cette nationalité sera bien difficile à établir.

Encore une fois, donc, l'opinion italienne fut déçue. L'ingénuité de cette même opinion, qui s'obstine à mettre au service de ses gouvernements un motif acceptable d'hostilité, déçoit d'ailleurs assez étrange.

La diplomatie est moins embarrassée. Sans faire du paradoxe, on peut bien soutenir que le prétexte est la dernière chose — parce que la plus facile — dont on s'enquiert pour faire la guerre, et si le gouvernement italien avait cru opportun d'ouvrir les hostilités contre l'Allemagne, il n'eût certes pas été en peine du motif. Ce qui vient de se passer entre Sofia et Rome, n'en est-il pas la meilleure preuve ?

485^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 29 Novembre.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Nuit calme dans son ensemble.

Quelques combats à la grenade en Artois, aux abords de la route de Lille, et en Lorraine, autour de Reillon.

De nouveaux détails sur le coup de main signalé dans le précédent communiqué contre un de nos ouvrages à l'ouest de Berry-aux-Bac, confirment l'échec de l'adversaire. Attaqué à la baïonnette, le détachement ennemi s'est enfui, abandonnant plusieurs cadavres sur le terrain, et nous laissant des prisonniers.

Dans la journée d'hier, quatre avions allemands ont survolé Verdun et jeté quelques bombes, sans occasionner de dégâts matériels.

En représailles, cinq de nos avions ont lancé une vingtaine d'obus sur la gare de Briouilles, au sud de Stenay. La voie ferrée a été coupée, et un train en marche vers le Nord a dû rebrousser chemin précipitamment.

L'Héroïne de Loos reçoit la Croix de Guerre



Sur la place d'Armes de Versailles, le général de Saille remet la Croix de guerre à Emilienne Moreau, l'héroïne de Loos

Mlle Emilienne Moreau est cette jeune héroïne française qui, à Loos, sut tenir tête à l'ennemi, a reconforté les troupes anglaises, a soigné leurs blessés, et marchant au-devant d'elles quand elles entraient dans la ville reconquise, leur donna l'exemple de chanter la *Marseillaise*, après qu'elles avaient entonné l'hymne national anglais.

Cette jeune fille, qui est en deuil de son père mort récemment, est un des plus beaux exemples d'héroïsme que la guerre ait produits, et il est juste qu'elle ait reçu la glorification de son acte de courage.

Le communiqué total du mystère est bien difficile à donner. On en est réduit à de vagues hypothèses. Cependant, la vérité partielle pourrait bien être la suivante : Lorsque le gouvernement italien décida de faire la guerre aux Empires centraux, il eut à lutter, à l'intérieur, contre une résistance tenace. Le parti de M. Giolitti était d'avis que, si un règlement de comptes avec l'Autriche était souhaitable pour l'Italie, il fallait, à tout prix, éviter une rupture préjudiciable avec l'Allemagne, dont on craignait la puissance, dont on admirait les succès industriels et militaires, et dont on espérait, dans un avenir prochain, tirer un profit considérable.

Le gouvernement de M. Salandra, toutefois, ne laissa pas d'être impressionné par les arguments giolittiens. Le pays n'avait aucune haine véritable de l'Allemagne, aux conseils et aux méthodes de laquelle il devait apparemment son large développement industriel. Et puis, qui sait ce que réserverait l'avenir aux groupements imposés sur les nécessités militaires. N'était-il pas prudent de laisser subsister entre Rome et Berlin un fil ténu qui, au jour de la paix, servirait à amorcer de meilleures relations ?

D'ailleurs, quel pouvait être le résultat effectif d'une déclaration de guerre ? Les deux pays n'ont aucun point de contact, si ce n'est l'autonomie hypothétique de quelques Bavares et Saxons qui se démentent sur les arguments giolittiens. L'Italie n'avait aucune satisfaction, toute diplomatique, dont on pourrait un jour regretter les effets ?

La question de l'expédition balkanique est encore plus actuelle, mais il est bien difficile d'en parler en détail. Il ne semble pas que l'on soit, jusqu'ici, sorti de la période des hypothèses, des calculs et des discussions. Alors, à quoi bon se donner une satisfaction, toute diplomatique, dont on pourrait un jour regretter les effets ?

La question de l'expédition balkanique est encore plus actuelle, mais il est bien difficile d'en parler en détail. Il ne semble pas que l'on soit, jusqu'ici, sorti de la période des hypothèses, des calculs et des discussions. Alors, à quoi bon se donner une satisfaction, toute diplomatique, dont on pourrait un jour regretter les effets ?

Enfin, il y a Salonique ! Mais là, c'est encore bien plus délicat. On connaît les relations de la politique italienne et de la politique hellénique. Certains prétendent que toute la politique grecque est inspirée de ce seul précepte « faire ce qui est contraire aux aspirations italiennes ». C'est ramener à une

LA GUERRE

Un Succès français en Serbie

50.000 BULGARES HORS DE COMBAT

Paris, 29 Novembre.

Le président de la République a reçu le général Gliniski, à midi un quart, et l'a retenu à déjeuner.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier -

Paris, 29 Novembre.

Je me suis fait l'écho, ces derniers jours, des doléances parvenues de certaines parties de notre front, relatives aux mesures en vue de préserver du froid nos combattants. Ces plaintes se renouvellent.

L'administration de l'Intendance, qui dispose, affirme-t-on, de tout ce qui est nécessaire, déclare que la responsabilité du retard à distribuer les effets d'hiver ne lui incombe pas. C'est possible, mais la France, qui a envoyé tous ses fils au front, ne peut pas admettre des distinctions de cet ordre. Elle ne voit qu'une chose : la nécessité impérieuse de donner aux soldats tout ce qui leur est indispensable pour une campagne d'hiver. Que ceci incombe à une autorité ou à une autre, il importe seulement que ce devoir soit accompli.

Nous continuons à n'avoir que peu, ou pas de renseignements sur les dispositions des Alliés dans les Balkans, en dehors, bien entendu, de nouvelles d'origine boche qui, certes, ne font pas défaut.

Les Italiens se battent toujours énergiquement sur l'Isonzo, mais c'est tout ce qu'on sait de positif sur leur action.

Au sujet de la concentration d'une armée russe en Bessarabie, et de la politique roumaine, la même incertitude étonnante persiste. On ne peut admettre, cependant, que cette armée russe, que l'on évalue à près de trois cent mille hommes, et que le tsar a passée en revue, n'a pas été réunie là pour y être retenue dans un rôle de figurant passif. Comment et quand se produira son entrée en scène ? Ceci demeure, évidemment, un des secrets qu'il faut savoir respecter.

On assure, et un journal allemand rapporte cette opinion, que la Roumanie, imitant l'attitude de la Grèce, laisserait passer les troupes russes sur son territoire, mais il nous faut compter, comme je le disais au début, avec la pression exercée par l'Allemagne à Bucarest, et qui est de plus en plus forte.

Comme, d'autre part, il existe en Roumanie un parti germanophile puissant, ce serait nous exposer à des déceptions de ce genre que tout va, de ce côté, selon nos desirs. Le mieux est de forcer les événements, et d'y avoir deux moyens, malheureusement il n'y en a qu'un seul, que nous avons trop négligé ou méconnu : la manifestation de notre volonté nette, appuyée sur une démonstration militaire suffisante.

On affirme que les débarquements des renforts alliés se succèdent à Salonique, et que nos troupes livrent une grande bataille aux Bulgares entre Krivolak et Radjek. Ceux-ci auraient perdu, d'après une dépêche du Times, cinquante mille hommes dans ces combats.

D'autre part, et ceci serait extrêmement important, si c'était confirmé, il y aurait en Bulgarie, sur même en Turquie, un mouvement sourd, mais croissant, contre les gouvernements de ces pays, responsables de la terrible aventure.

Tandis que ces bruits nous parviennent, les puissances de l'Entente sont enfin à la veille d'avoir réalisé l'unité d'action, et de méthode qui leur a fait défaut jusqu'ici. Le contraire le fait comme un événement d'une grande et seconde portée.

MARIUS RICHARD.

Une interview du général Gouraud

Paris, 29 Novembre.

M. Campolonghi correspondant du *Secolo*, a pu voir le général Gouraud, qui se trouve en Italie par l'ancien commandant du corps expéditionnaire français aux Dardanelles.

Le général lui a parlé d'abord du roi : Victor-Emmanuel est un soldat parfait. Il vit en soldat, sent en soldat. Il m'a reçu dans une pièce qui lui sert de chambre à coucher, de bureau et de salon, et m'a parlé de la guerre avec une compétence et un enthousiasme étonnants. Je l'ai vu au grand air, au milieu de ses soldats, et j'ai admiré l'esprit de camaraderie avec lequel il traitait les officiers, surtout ceux qui avaient été ses collègues au régiment, dans sa jeunesse. Je l'ai vu aussi en train de voyager, au lever du jour, avec le déjeuner froid dans son petit panier (le roi Victor-Emmanuel ne revient jamais déjeuner dans la villa qu'il habite), et il m'a donné l'impression d'un homme habitué à toutes les fatigues. Ses soldats l'adorent, et par où il passe, c'est l'enthousiasme qui passe. Il n'est pas seulement un grand chef d'Etat : il est aussi un élément inappréciable de la victoire.

Le général Gouraud parle ensuite du général Cadorna, du général Porro et des soldats italiens : Le général Cadorna et le général Porro sont deux chefs dont l'éloge est fait par l'histoire de la guerre italienne. Et lorsqu'on connaît toutes les difficultés de cette guerre, leurs mérites paraîtront encore plus grands. Quant au soldat italien, il est en tout digne de ses chefs. Je ne vous parle pas de vos troupes, mais de celles de cette guerre, leurs mérites paraîtront encore plus grands. Quant au soldat italien, il est en tout digne de ses chefs. Je ne vous parle pas de vos troupes, mais de celles de cette guerre, leurs mérites paraîtront encore plus grands.

Après avoir dit l'impression qu'il avait recueillie de sa visite à l'hôpital que dirige le reine, le général termine : Je ne suis pas étonné de ce que j'ai vu en Italie. Je savais que l'Union était le bon pays, et je savais que le peuple italien est bon et généreux. Dans l'Argonne, n'avais-je pas sous mes ordres vos garibaldiens, qui se battirent et tombèrent pour nous, en me relevant l'héroïsme italien avant que j'aie le voir sur les Alpes ? Aussi, pendant mon séjour à Rome, je n'ai pas oublié que là-bas vit le père des deux Garibaldi morts pour la France, et je suis allé lui rendre hommage. Et étant donné le précédent de l'Argonne, dans la maison Garibaldi aussi bien que parmi vos soldats, je me suis toujours trouvé comme en famille.

— Et vous, comment allez-vous, mon général ? demanda M. Campolonghi. — Mieux, oh ! beaucoup mieux !... Et j'espère pouvoir reprendre bientôt ma place dans le combat, et... être encore là le jour de la victoire.

LA GUERRE EN ORIENT

L'Attaque contre la Serbie

Une défaite bulgare entre Krivolak et Radjek

Les Français ont infligé de grosses pertes à l'ennemi

Salonique, 29 Novembre.

On télégraphie de Salonique au Times : On ne reçoit que de vagues informations sur les combats signalés hier et aujourd'hui tout le long du front.

Hier, les Français auraient infligé de grosses pertes aux Bulgares entre Krivolak et Radjek.

Les Bulgares auraient eu 50.000 tués ou blessés. L'importance de ces pertes doit être surtout attribuée à la fréquence des combats à la baïonnette.

Parmi les morts se trouvent un grand nombre d'officiers d'un rang élevé.

Les mauvais temps sur le front anglo-français

Salonique, 29 Novembre.

Les mauvais temps et les bourrasques de neige empêchent toute opération sur le front franco-anglais.

La prise de Monastir est attendue

Salonique, 29 Novembre.

Continuant leur avance vers Monastir, les Bulgares ont franchi, hier, le versant Cassovo. Les Serbes couvrent Monastir dans un rayon de six kilomètres dans la direction de Prilip.

L'entrée des Bulgares à Monastir est possible.

Salonique, 28 Novembre.

La situation de Monastir est précaire. Les civils ont été autorisés à quitter la ville. Le colonel Vassitch est fermement résolu à défendre la place jusqu'au bout.

Les Serbes sont battus mais leur armée est intacte

Salonique, 29 Novembre.

Le Times commente les informations des journaux prétendant que les grandes opérations contre la Serbie sont maintenant terminées.

L'énumération des armées employées pour dévaster le pauvre petit peuple balkanique, que l'Autriche-Hongrie crut pouvoir chasser à elle seule jusqu'à ce qu'elle-même eût une leçon de ses événements, enlevé, dit le Times, quelque peu de prestige à une opération qui, quoique calculée pour intimider les autres peuples balkaniques, exigea la réunion du groupe Mackensen à l'armée autrichienne de Krawenz, renforcée elle-même de l'armée allemande de Gallwitz, et de deux armées bulgares chargées, sur le flanc, de repousser les Serbes dans les montagnes où, apparemment, il semble peu sage de les poursuivre.

Toutes les forces disponibles des deux puissants empires, traitées avec les plus grands soins, furent rassemblées pour une tâche qu'ils se vantaient d'avoir accomplie, bien qu'elle laisse intacte l'armée serbe.

75.000 Serbes se sont repliés sur le territoire monténégrin

Paris, 29 Novembre.

Les journaux allemands évaluent à 75.000 hommes l'armée serbe qui s'est repliée sur son territoire monténégrin.

Un romancier serbe ne peut survivre à la mort de sa patrie

Salonique, 29 Novembre.

Le Daily Mail reproduit une dépêche de Monastir au *Secolo*, de Milan, disant que le plaine historique de Kosovo a été récemment le théâtre d'événements tragiques.

Le romancier serbe Milan Uroshkevitch passa plusieurs jours dans la plaine de Kosovo, plaçant sur les malheurs de son pays, il se suicida après avoir écrit la lettre suivante : « Je ne puis survivre à la mort de la Serbie. Le sort est trop injuste. Un peuple comme les Serbes méritait mieux. »

« Je ne veux être l'esclave des Bulgares ou des Allemands. La vie est trop laide et trop injuste pour être vécue. »

Les Autrichiens se sont emparés du train du roi Pierre

Milan, 29 Novembre.

Le correspondant de la *Netie Freie Presse* écrit qu'après avoir été délogé du train spécial du roi Pierre, avec toute l'argenterie du souverain, est tombé aux

L'Emprunt à Marseille

L'empressement du public continue d'être grand dans notre ville et tout fait prévoir que les souscriptions se totaliseront par un gros, un très gros chiffre.

Hier, cinquième jour, les guichets de la Trésorerie Générale n'ont pas chômé une seule minute. Grosses et petites souscriptions sont venues s'ajouter à celles déjà très nombreuses recueillies durant les quatre premières journées.

On peut évaluer à plus de deux cents les personnes qui ont soussigné dans les bureaux de la Trésorerie à la Préfecture.

La Banque de France, grosse affluence également durant la journée d'hier. On a d'autre part procédé au dépouillement du courrier arrivé dans les bureaux précédents, le courrier contenant un assez grand nombre de souscriptions très élevées, dont le total viendra grossir le chiffre recueilli par la succursale de notre grande banque nationale.

Beaucoup de monde aussi chez les agents de change de notre ville, dont la clientèle apporte certainement un gros appoint à notre emprunt national. A signaler une souscription de plus d'un million faite à la charge de M. Joseph Goncet.

A la Caisse d'Epargne, par suite de l'affluence et de l'impossibilité matérielle où l'on est d'effectuer toutes les opérations relatives à l'emprunt et aux services courants de la Caisse d'Epargne, des numéros d'ordre ont été délivrés aux personnes qui n'ont pu être servies hier. Ces personnes sont prévues que la journée d'aujourd'hui leur sera réservée.

Dans le but de faciliter ses déposants, la Caisse d'Epargne sera exceptionnellement ouverte jeudi et dimanche matin et soir.

En somme, l'empressement du public marseillais ne fait que croître de journée en journée et les notes que nous adressons nos correspondants de la région, nous apprenant qu'il en est de même dans tout le département.

Indiquons, en terminant, que les souscriptions à la Banque de France ont atteint la somme de 4.027.000 fr., dont 1.234.000 fr. en espèces représentée par 300 souscripteurs environ.

Ainsi s'affirme une fois de plus le patriotisme agissant de notre grande cité.

L'ouverture du Conseil Général

L'examen du rapport sur la vie chère

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône, se réunit aujourd'hui, en séance publique, pour examiner le rapport sur la vie chère que lui présente le Conseil municipal, sous les auspices de M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, le 30 septembre 1915, à la suite de la dernière session.

Sur la proposition de M. Duvivier, le principe d'une Commission chargée de rechercher tous les moyens propres à maintenir le cours des prix des denrées de première nécessité fut, en effet, voté. Elle devait être composée de douze délégués, choisis parmi les membres de la Chambre de Commerce, des Syndicats ouvriers et patronaux et des copropriétaires MM. Buvier, Berger et Michel (d'Arles) y représenteront le Conseil général.

M. Schrameck tint à son fonctionnement immédiat et participa avec l'élite de son effort. Les causes de la vie chère et les moyens d'y remédier furent sérieusement examinés avec méthode. Aux projets soumis aux demi-mesures, aux hésitations, les délégués ont formulé des propositions et particulièrement M. Olivier, secrétaire général de la Bourse du Travail, opposer une volonté résolue à rétablir l'équilibre du marché. Les questions principales étaient assez complexes pour motiver une étude de près de deux mois. Les termes du rapport ont été arrêtés définitivement ce jour.

Le rapport expose les tendances de la Commission. Il ne présente point de projet nettement établi. Et certains conseillers généraux qui ne l'approuvent point, s'en expliquent. Nous avions confié à notre Commission, disaient-ils, une mission déterminée. Nous nous réunissons uniquement pour délibérer sur ses travaux, nous n'avons pas à voter, nous sommes soumis. Nous ignorons même, pour l'instant, la manière dont la discussion s'inscrira en toute urgence, ou à sans doute préféré ne pas retarder notre convocation et nous ne doutons point que un projet de plus nous soit soumis d'une façon presque orale.

Ce projet vient d'être adopté. Il existe. Son application sera efficace. Il permettra surtout « la viande ». Tout est prêt pour une application presque immédiate. Les quartiers populaires sont connus, dans des boucheries marseillaises, des tarifs inévitables de tout au contraire de la municipalité, la préfecture et la Commission de la vie chère ont trouvé préférable, dans l'intérêt de la population, de laisser à la municipalité le soin de régler cette initiative. Et le Conseil général, dont l'action démocratique ne s'est jamais démentie, approuvera unanimement. — J. B.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie nous avons aujourd'hui à citer les noms :

De M. Baptiste Pasquero, soldat au 4^e colonial, tué à l'ennemi, le 27 septembre 1915.

De M. Marcel Pélissier, ancien volontaire au 4^e zouaves, tué à l'ennemi, le 6 octobre 1915, à l'âge de 18 ans, fils de Mme Lallemand-Pélissier, infirmière des Hôpitaux de Paris.

De M. Léonce Bouchet, membre de la Société des Commis et Employés, tué à l'ennemi, le 27 septembre 1915, à l'âge de 21 ans.

De M. Louis Irouard, soldat au 23^e colonial, grièvement blessé à l'ennemi et décédé le 30 septembre 1915, à l'âge de 30 ans.

De M. Léon Meyer, ancien élève du Lycée d'Avignon, licencié en droit, chef adjoint du service des Reconnus ouvriers et paysannes à la Préfecture de Seine, soldat bombardier au 15^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 25 septembre 1915, à l'âge de 24 ans.

Le Petit Provençal partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Recensement général

Le maire de Marseille a l'honneur d'informer les propriétaires, quelle que soit leur nationalité, qu'ils doivent se présenter au bureau militaire de la Mairie (place Villeneuve, n° 4, au 1^{er} étage), du 1^{er} au 31 décembre, pour faire les déclarations :

1^o Des chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, en ayant soin d'indiquer l'âge et le signalement.

Des feuilles d'attestation, à l'appui d'une déclaration de chevaux, juments, mulets et mules réformés, seront mises à la disposition des déclarants.

2^o Des voitures (sauf celles exclusivement affectées au transport des personnes) suspendues, non suspendues ou mixtes, qu'elles soient pourvues d'un attelage classé ou non, ou qu'elles soient dépourvues d'attelage.

3^o Des voitures automobiles (poids lourds et poids légers) et des motocyclettes, que ce soit au boulevard Brosses et de la rue de la Belle-Mai, Ordre du jour de la rue de la Vie chère, divers. — Le secrétaire : Ch. Peyre.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 29 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord du « Labyrinthe » nous avons, par une vive attaque, chassé l'ennemi de l'entonnoir qu'il occupait depuis avant-hier. Les pertes de l'adversaire sont sensibles, les nôtres légères.

Rien à signaler sur le reste du front.

Aviation. — Dans la journée d'hier, un de nos avions a dû atterrir près de Dompcevrin, sur la rive gauche de la Meuse, devant les positions de l'ennemi. Malgré un feu violent d'artillerie allemande, l'appareil n'a été que très peu endommagé. Les aviateurs sont sains et saufs.

ARMÉE D'ORIENT

Calmé sur notre front.

Les Serbes n'ont pas été attaqués à Monastir. Entre cette ville et Kalkandelen, les opérations des Bulgares sont entravées par la neige.

Les Anglais signalent un certain nombre de déserteurs bulgares.

Paris, 29 Novembre.

Le Conseil économique a tenu sa réunion ordinaire, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. René Viviani, dans l'après-midi. Les ministres des Travaux Publics, de l'Agriculture, du Commerce, du Travail, MM. Nall et Thierry, sous-secrétaires d'Etat à la Marine Marchande et à l'Intendance, y assistaient.

La réunion a achevé l'examen de la question des frets et a examiné la question des pétroles, des sucres, des blés durs (pâtes alimentaires).

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 29 Novembre.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Bombardement de nos positions aux abords et au nord de Diamude. Nos batteries ont contre-battu l'artillerie ennemie, exécutée des tirs de représailles sur les tranchées allemandes, et tiré sur les travailleurs, vers la borne 12 de l'Yser et vers Poessel.

Lord Kitchener à Paris

Paris, 29 Novembre.

Lord Kitchener a eu, ce matin, un long entretien avec le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères.

Cet après-midi, M. Briand a reçu avec le général Jilinsky, délégué auprès du gouvernement français par S. M. l'empereur de Russie.

Les Etudiants en Méditerranée et la Guerre

Paris, 29 Novembre.

Le président de la République a signé le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Pendant la durée de la guerre les étudiants en médecine, possesseurs d'un diplôme de licence en médecine, valables pourront être nommés à l'emploi de médecin auxiliaire après l'accomplissement d'un an de service aux armées, depuis le commencement de la guerre, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 2. — Les nominations à l'emploi de médecins auxiliaires dans les conditions prévues à l'article précédent, seront faites aux armées et à l'extérieur, par les directeurs du service de santé, après constatation de l'aptitude professionnelle des intéressés, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 3. — Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

L'Emprunt national

Pour faciliter les souscriptions

Paris, 29 Novembre.

Le ministre des Finances a donné l'ordre aux payeurs aux armées de recevoir les versements effectués par les militaires titulaires d'un livret de Caisse d'Epargne, sans y régulariser le retrait de fonds à opérer pour la libération des souscriptions.

Les bureaux de poste simples et les établissements de facteurs-receveurs sont autorisés à recevoir les souscriptions à concurrence d'un maximum de 200 francs de rente.

L'article 5 de la loi du 10 novembre 1915, autorisant la mise en circulation de livrets et de chèques de Caisse d'Epargne, est complété ainsi qu'il suit :

« Les souscriptions pour un tiers par la remise de rentes 3 % perpétuelles nominatives et 3 % perpétuelles non nominatives, sont admises en numéraire, en bons, obligations ou rentes 3 1/2 % amortissables. Seul, le tiers provenant de la remise de rentes nominatives 3 % perpétuelles est nécessairement transformé en titres 5 % nominatifs, les deux autres tiers devant être obtenus en titres au porteur, s'ils ne proviennent pas de fonds appartenant aux incapables. »

Les souscriptions dans les bureaux de poste

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 29 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord du « Labyrinthe » nous avons, par une vive attaque, chassé l'ennemi de l'entonnoir qu'il occupait depuis avant-hier. Les pertes de l'adversaire sont sensibles, les nôtres légères.

Rien à signaler sur le reste du front.

Aviation. — Dans la journée d'hier, un de nos avions a dû atterrir près de Dompcevrin, sur la rive gauche de la Meuse, devant les positions de l'ennemi. Malgré un feu violent d'artillerie allemande, l'appareil n'a été que très peu endommagé. Les aviateurs sont sains et saufs.

ARMÉE D'ORIENT

Calmé sur notre front.

Les Serbes n'ont pas été attaqués à Monastir. Entre cette ville et Kalkandelen, les opérations des Bulgares sont entravées par la neige.

Les Anglais signalent un certain nombre de déserteurs bulgares.

Paris, 29 Novembre.

Le Conseil économique a tenu sa réunion ordinaire, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. René Viviani, dans l'après-midi. Les ministres des Travaux Publics, de l'Agriculture, du Commerce, du Travail, MM. Nall et Thierry, sous-secrétaires d'Etat à la Marine Marchande et à l'Intendance, y assistaient.

La réunion a achevé l'examen de la question des frets et a examiné la question des pétroles, des sucres, des blés durs (pâtes alimentaires).

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 29 Novembre.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Bombardement de nos positions aux abords et au nord de Diamude. Nos batteries ont contre-battu l'artillerie ennemie, exécutée des tirs de représailles sur les tranchées allemandes, et tiré sur les travailleurs, vers la borne 12 de l'Yser et vers Poessel.

Lord Kitchener à Paris

Paris, 29 Novembre.

Lord Kitchener a eu, ce matin, un long entretien avec le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères.

Cet après-midi, M. Briand a reçu avec le général Jilinsky, délégué auprès du gouvernement français par S. M. l'empereur de Russie.

Les Etudiants en Méditerranée et la Guerre

Paris, 29 Novembre.

Le président de la République a signé le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Pendant la durée de la guerre les étudiants en médecine, possesseurs d'un diplôme de licence en médecine, valables pourront être nommés à l'emploi de médecin auxiliaire après l'accomplissement d'un an de service aux armées, depuis le commencement de la guerre, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 2. — Les nominations à l'emploi de médecins auxiliaires dans les conditions prévues à l'article précédent, seront faites aux armées et à l'extérieur, par les directeurs du service de santé, après constatation de l'aptitude professionnelle des intéressés, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 3. — Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

L'Emprunt national

Pour faciliter les souscriptions

Paris, 29 Novembre.

Le ministre des Finances a donné l'ordre aux payeurs aux armées de recevoir les versements effectués par les militaires titulaires d'un livret de Caisse d'Epargne, sans y régulariser le retrait de fonds à opérer pour la libération des souscriptions.

Les bureaux de poste simples et les établissements de facteurs-receveurs sont autorisés à recevoir les souscriptions à concurrence d'un maximum de 200 francs de rente.

L'article 5 de la loi du 10 novembre 1915, autorisant la mise en circulation de livrets et de chèques de Caisse d'Epargne, est complété ainsi qu'il suit :

« Les souscriptions pour un tiers par la remise de rentes 3 % perpétuelles nominatives et 3 % perpétuelles non nominatives, sont admises en numéraire, en bons, obligations ou rentes 3 1/2 % amortissables. Seul, le tiers provenant de la remise de rentes nominatives 3 % perpétuelles est nécessairement transformé en titres 5 % nominatifs, les deux autres tiers devant être obtenus en titres au porteur, s'ils ne proviennent pas de fonds appartenant aux incapables. »

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 29 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord du « Labyrinthe » nous avons, par une vive attaque, chassé l'ennemi de l'entonnoir qu'il occupait depuis avant-hier. Les pertes de l'adversaire sont sensibles, les nôtres légères.

Rien à signaler sur le reste du front.

Aviation. — Dans la journée d'hier, un de nos avions a dû atterrir près de Dompcevrin, sur la rive gauche de la Meuse, devant les positions de l'ennemi. Malgré un feu violent d'artillerie allemande, l'appareil n'a été que très peu endommagé. Les aviateurs sont sains et saufs.

ARMÉE D'ORIENT

Calmé sur notre front.

Les Serbes n'ont pas été attaqués à Monastir. Entre cette ville et Kalkandelen, les opérations des Bulgares sont entravées par la neige.

Les Anglais signalent un certain nombre de déserteurs bulgares.

Paris, 29 Novembre.

Le Conseil économique a tenu sa réunion ordinaire, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. René Viviani, dans l'après-midi. Les ministres des Travaux Publics, de l'Agriculture, du Commerce, du Travail, MM. Nall et Thierry, sous-secrétaires d'Etat à la Marine Marchande et à l'Intendance, y assistaient.

La réunion a achevé l'examen de la question des frets et a examiné la question des pétroles, des sucres, des blés durs (pâtes alimentaires).

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 29 Novembre.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Bombardement de nos positions aux abords et au nord de Diamude. Nos batteries ont contre-battu l'artillerie ennemie, exécutée des tirs de représailles sur les tranchées allemandes, et tiré sur les travailleurs, vers la borne 12 de l'Yser et vers Poessel.

Lord Kitchener à Paris

Paris, 29 Novembre.

Lord Kitchener a eu, ce matin, un long entretien avec le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères.

Cet après-midi, M. Briand a reçu avec le général Jilinsky, délégué auprès du gouvernement français par S. M. l'empereur de Russie.

Les Etudiants en Méditerranée et la Guerre

Paris, 29 Novembre.

Le président de la République a signé le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Pendant la durée de la guerre les étudiants en médecine, possesseurs d'un diplôme de licence en médecine, valables pourront être nommés à l'emploi de médecin auxiliaire après l'accomplissement d'un an de service aux armées, depuis le commencement de la guerre, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 2. — Les nominations à l'emploi de médecins auxiliaires dans les conditions prévues à l'article précédent, seront faites aux armées et à l'extérieur, par les directeurs du service de santé, après constatation de l'aptitude professionnelle des intéressés, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 3. — Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

L'Emprunt national

Pour faciliter les souscriptions

Paris, 29 Novembre.

Le ministre des Finances a donné l'ordre aux payeurs aux armées de recevoir les versements effectués par les militaires titulaires d'un livret de Caisse d'Epargne, sans y régulariser le retrait de fonds à opérer pour la libération des souscriptions.

Les bureaux de poste simples et les établissements de facteurs-receveurs sont autorisés à recevoir les souscriptions à concurrence d'un maximum de 200 francs de rente.

L'article 5 de la loi du 10 novembre 1915, autorisant la mise en circulation de livrets et de chèques de Caisse d'Epargne, est complété ainsi qu'il suit :

« Les souscriptions pour un tiers par la remise de rentes 3 % perpétuelles nominatives et 3 % perpétuelles non nominatives, sont admises en numéraire, en bons, obligations ou rentes 3 1/2 % amortissables. Seul, le tiers provenant de la remise de rentes nominatives 3 % perpétuelles est nécessairement transformé en titres 5 % nominatifs, les deux autres tiers devant être obtenus en titres au porteur, s'ils ne proviennent pas de fonds appartenant aux incapables. »

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 29 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord du « Labyrinthe » nous avons, par une vive attaque, chassé l'ennemi de l'entonnoir qu'il occupait depuis avant-hier. Les pertes de l'adversaire sont sensibles, les nôtres légères.

Rien à signaler sur le reste du front.

Aviation. — Dans la journée d'hier, un de nos avions a dû atterrir près de Dompcevrin, sur la rive gauche de la Meuse, devant les positions de l'ennemi. Malgré un feu violent d'artillerie allemande, l'appareil n'a été que très peu endommagé. Les aviateurs sont sains et saufs.

ARMÉE D'ORIENT

Calmé sur notre front.

Les Serbes n'ont pas été attaqués à Monastir. Entre cette ville et Kalkandelen, les opérations des Bulgares sont entravées par la neige.

Les Anglais signalent un certain nombre de déserteurs bulgares.

Paris, 29 Novembre.

Le Conseil économique a tenu sa réunion ordinaire, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. René Viviani, dans l'après-midi. Les ministres des Travaux Publics, de l'Agriculture, du Commerce, du Travail, MM. Nall et Thierry, sous-secrétaires d'Etat à la Marine Marchande et à l'Intendance, y assistaient.

La réunion a achevé l'examen de la question des frets et a examiné la question des pétroles, des sucres, des blés durs (pâtes alimentaires).

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 29 Novembre.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Bombardement de nos positions aux abords et au nord de Diamude. Nos batteries ont contre-battu l'artillerie ennemie, exécutée des tirs de représailles sur les tranchées allemandes, et tiré sur les travailleurs, vers la borne 12 de l'Yser et vers Poessel.

Lord Kitchener à Paris

Paris, 29 Novembre.

Lord Kitchener a eu, ce matin, un long entretien avec le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères.

Cet après-midi, M. Briand a reçu avec le général Jilinsky, délégué auprès du gouvernement français par S. M. l'empereur de Russie.

Les Etudiants en Méditerranée et la Guerre

Paris, 29 Novembre.

Le président de la République a signé le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Pendant la durée de la guerre les étudiants en médecine, possesseurs d'un diplôme de licence en médecine, valables pourront être nommés à l'emploi de médecin auxiliaire après l'accomplissement d'un an de service aux armées, depuis le commencement de la guerre, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 2. — Les nominations à l'emploi de médecins auxiliaires dans les conditions prévues à l'article précédent, seront faites aux armées et à l'extérieur, par les directeurs du service de santé, après constatation de l'aptitude professionnelle des intéressés, et au fur et à mesure des besoins du service.

ART. 3. — Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

L'Emprunt national

Pour faciliter les souscriptions

Paris, 29 Novembre.

Le ministre des Finances a donné l'ordre aux payeurs aux armées de recevoir les versements effectués par les militaires titulaires d'un livret de Caisse d'Epargne, sans y régulariser le retrait de fonds à opérer pour la libération des souscriptions.

Les bureaux de poste simples et les établissements de facteurs-receveurs sont autorisés à recevoir les souscriptions à concurrence d'un maximum de 200 francs de rente.

L'article 5 de la loi du 10 novembre 1915, autorisant la mise en circulation de livrets et de chèques de Caisse d'Epargne, est complété ainsi qu'il suit :

« Les souscriptions pour un tiers par la remise de rentes 3 % perpétuelles nominatives et 3 % perpétuelles non nominatives, sont admises en numéraire, en bons, obligations ou rentes 3 1/2 % amortissables. Seul, le tiers provenant de la remise de rentes nominatives 3 % perpétuelles est nécessairement transformé en titres 5 % nominatifs, les deux autres tiers devant être obtenus en titres au porteur, s'ils ne proviennent pas de fonds appartenant aux incapables. »

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 29 Novembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord du « Labyrinthe » nous avons, par une vive attaque, chassé l'ennemi de l'entonnoir qu'il occupait depuis avant-hier. Les pertes de l'adversaire sont sensibles, les nôtres légères.

Rien à signaler sur le reste du front.

Aviation. — Dans la journée d'hier, un de nos avions a dû atterrir près de Dompcevrin, sur la r

